

Notre dossier : 1.20.184

Le 15 janvier 2004

*Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat à la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6*

Objet : Gaz naturel vs projet de cogénération à Bécancour

Madame,

Actuellement, l'offre de gaz naturel dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour est limité à 13 000 m³/h, ce qui constitue une contrainte à l'implantation d'une usine ayant des besoins excédentaires à cette limite.

Les agents de développement économique ont tendance à orienter les investisseurs là où les infrastructures en place peuvent les accueillir sans coûts additionnels.

En fait, Bécancour s'est classé parmi les sites finalistes au cours des dernières années pour des projets à l'étude dont les besoins dépassaient la capacité actuelle.

Donc, tant l'arrivée d'une unité de production d'électricité et de vapeur que l'augmentation de l'offre de gaz naturel à 65 000 m³/h constituent deux facteurs stratégiques qui favoriseront l'implantation d'usines dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour.

Espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations les meilleures.

Le président-directeur général,

JPN/mb

Jean-Pierre Nepveu

(h:\1\04\20184_let_bape_gaz)